Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601196-20251217-2025_57-DE

République française

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Locoal-Mendon du 17 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Locoal-Mendon (Morbihan) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil sous la présidence Madame Karine BELLEC, Maire.

Présents : Mme Karine BELLEC, M. Gilles LE BARON, Mme Isabelle QUER, M. Sébastien JOLLIVET, M. Lionel HERVE, Mme Hermeline LE LOUPP, Mme Florence MAHEVAS, M. Gildas GUILLAS, Mme Guénaëlle GUILLO, Mme BOUEDO Séverine, M. Patrice ESNAULT, M. Laurent HUMPRY, M. Rémi KERGOZIEN, Mme Anne-Catherine LE LIBOUX, M. David LE SOMMER, Mme Magali PRONO, Mme Corinne KERVADEC, Mme Anne-Laure LE PORT, M. Jean-Maurice MAJOU, Mme Murielle RIEUX.

Excusés : Mme Bénédicte BERNARD (procuration à M. Gildas GUILLAS), M. Nicolas DEBÉTHUNE (procuration à M. Jean-Maurice MAJOU)

Absent : Mme Lydie JOYEUX.

Date de convocation

11/12/2025

Nombre de conseillers en exercice : 23 **présents** : 20 **Procuration** : 2 **Votants** : 22

Délibération n°2025-57	Vote des tarifs pour la salle Émeraude

Par délibération n°2024-54 en date du 18/12/2024, le Conseil Municipal a délibéré pour fixer les tarifs de la salle Émeraude pour l'année 2025.
Il convient donc de fixer les tarifs qui seront applicables à compter du 01/01/2026.
La Commission Finances s'est prononcée favorablement pour une augmentation de 2% des tarifs de la salle Émeraude.
Les tarifs proposés sont annexés à la présente note de synthèse.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 25 novembre 2025,

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

- **DE FIXER** les tarifs tels que présentés en annexe à compter du 1er janvier 2026 ;
- **DE PRECISER** que ces tarifs resteront en vigueur jusqu'à la prochaine modification décidée par la Conseil Municipal ;
- **DE PRECISER** que la grille tarifaire sera annexée à la présente délibération.

La Secrétaire de séance,

Anne-Catherine LE LIBOUX

Le Maire,

Karine BELLEC

MAIRIE DE LOCOAL-MENDON 56550 (Morbihan)

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contours de la Motte – CS 44 416 – 35044 Rennes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication / notification.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601196-20251217-2025_57-DE

TARIFS LOCATION SALLE EMERAUDE 2026 (1)

MANIFESTATIONS (2)	2 salles y compris bar et cuisine				1 salle y compris bar et cuisine			
	Locataire Extérieur		Locataire Locoal-Mendon		Locataire Extérieur		Locataire Locoal-Mendon	
Fest-noz et concert sans gradins	985 €		683 €		656 €		333 €	
Location avec repas, apéritif ou buffet dinatoire (uniquement avec traiteur)	8h-02h/temps ménage compris	Durée de 8 h	8h-02h/temps ménage compris	Durée de 8 h	8h-02h/temps ménage compris	Durée de 8 h	8h-02h/temps ménage compris	Durée de 8 h
	1 307 €	934 €	1 031 €	780 €	934 €	549 €	749 €	466 €
Location sans repas	8h-18h ou >4h	8h -12h ou 14h-18h ou <4h	8h-18h ou >4h	8h-12h ou 14h-18h ou <4h	8h-18h ou >4h	8h-12h ou 14h-18h ou <4h	8h-18h ou >4h	8h-12h ou 14h-18h ou <4h
	814 €	514 €	651 €	410 €	407 €	254 €	322 €	199 €
Troc&puces et équiva-lents/loto	794 €		581 €		514 €		372 €	
Spectacle avec gradins/Théâtre	599 €		450 €		493 €		322 €	

Dans le cas où un spectacle payant se produirait plusieurs fois dans la même journée, le tarif appliqué sera multiplié par 1,5.

(2) les manifestations ne sont pas autorisées après 1 heure du matin sauf dérogations du Maire et de la Gendarmerie

TARIFS DU MATERIEL DE SONORISATION ET/OU DE LUMIERE

1 régie son	118 €
1 régie lumière	118 €

L'utilisation du matériel de la régie son et/ou lumière nécessite l'intervention d'un prestataire extérieur à la charge du locataire

TARIFS HORAIRES DE LA SALLE EMERAUDE (1)

LOCATION EXTERIEUR A LA COMMUNE	65 €
LOCATION COMMUNE	51 €

TARIFS HORAIRES DOJO

LOCATION EXTERIEUR A LA COMMUNE	26 €
LOCATION COMMUNE	19 €

TARIFS LOCATION MATERIEL DE PROJECTION

Location du Vidéo-projecteur + écran	64 €
utilisation du matériel exclusivement à l'intérieur de la salle	
Caution vidéo-projecteur:	coût du vidéo-projecteur acheté

TARIFS PREFERENTIELS POUR LES ECOLES

Ecoles de la commune	- 40 % du tarif « locataire Locoal-Mendon
Ecoles extérieures	- 10 % du tarif « locataire extérieur »

Réduction de 20 % sur le montant de la location (hors matériel régies) à partir du 2ème jour de location

DÉPASSEMENT D'HORAIRES

Dépassement d'horaires prévus au contrat :	72 €/ heure pour 1 salle	140 €/ heure pour 2 salles
Dépassement d'horaires au-delà de 2H du matin	72 €/ heure pour 1 salle	140 €/ heure pour 2 salles

PENALITÉS DE NON NETTOYAGE

1 SALLE	170 €
2 SALLES	298 €

CAUTION ET RESERVATION

CAUTION	1 500 € (chèque non encaissé, restitué après la manifestation)
RESERVATION	50 % du montant de la location à encaisser à la signature du contrat
	50 % du montant de la location à encaisser après la manifestation
DESISTEMENT	≤ 15 jours 100 % de la location

(1) Prêt gratuit de salles

-Pour réunions démocratiques des associations communales (Assemblée générale, bureau, réunion de travail) :
*salle du bourg jusque 70 personnes, disponibilité entre le vendredi soir et le dimanche soir, sur réservation,
*Emeraude si plus de 70 personnes, sur réservation et selon disponibilité de la salle,
le temps sur créneaux de l'activité de l'association est à privilégier
-Pour les écoles de Locoal-Mendon : Emeraude 1 fois par an (elles sont prioritaires sur les autres écoles sous réserve qu'elles aient réservé la salle)
-Pour les évènements de grande ampleur communale : Associations bénéficiant d'une subvention annuelle évènementielle + Comité des fêtes + Comité de jumelage
-Pour lancement d'événements dans le cadre de la bourse à projet

la gratuité des salles et matériels n'exclut pas la signature d'un contrat de location